

APPEL A PROJETS 2023

CONTRAT DOCTORAL COFINANCE ISSPAM-IRD

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) et l'Institut de Recherche pour le Développement ([IRD](#)) proposent de cofinancer un contrat doctoral pour réaliser un travail de recherche dans une thématique de recherche au Sud en lien avec les domaines prioritaires et stratégiques de l'ISSPAM.

L'ISSPAM vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. L'ISSPAM interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie au Sud les pays en développement (prioritairement au sein de l'espace francophone) et les pays du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « *CONTRAT DOCTORAL COFINANCE ISSPAM-IRD* »

L'IRD soutient l'ISSPAM en proposant de cofinancer un contrat doctoral. Ce financement permettra de soutenir un candidat de l'une des équipes membre de l'ISSPAM, (ADES, AMSE, CEReSS, CNE, LPS, SESSTIM) qui effectuera sa thèse dans l'une des 3 Écoles Doctorales en lien avec l'ISSPAM (Cognition, Langage, Éducation – ED356 ; Sciences Économiques et de Gestion d'Aix-Marseille – ED372 ; Sciences de la Vie et de la Santé – ED62).

Les projets déposés devront s'inscrire dans une thématique Sud en lien avec l'un des domaines prioritaires de l'ISSPAM. Le projet retenu se verra accorder un contrat doctoral sur une période de 36 mois.

Les candidats dont le directeur de thèse est inscrit à l'ED 62 doivent également s'inscrire au concours du réseau doctoral en santé publique (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/concours-aux-contrats-doctoraux>).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout candidat dont au moins un co-directeur/trice de la thèse est affiliée à l'ISSPAM peut répondre à cet AAP.

Nature du projet de recherche

Les projets déposés devront s'inscrire dans une thématique Sud en lien avec l'un des domaines prioritaires de l'ISSPAM.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation de la candidature porteront sur :

- Le lien avec les domaines prioritaires de l'ISSPAM : démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique
- Le lien avec une thématique de recherche au Sud et avec le(s) partenaire(s) au Sud
- Qualité scientifique du projet

Un comité scientifique évaluera et sélectionnera les projets.

CALENDRIER ET SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Envoi du dossier complet avant le **23 juin 2023 à 13h** (heure française) à l'adresse : isspam-contact@univ-amu.fr.

L'objet de l'email doit être : **Candidature_Doctorat_ISSPAM-IRD_NOM** (où NOM est votre nom)

Après un premier examen des dossiers de candidatures, un entretien oral en présentiel sur le campus de la Timone est organisé pour les candidats présélectionnés le **mardi 27 juin à partir de 9h**.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-2023-institut-des-sciences-de-la-sante-publique-isspam>.

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A*Midex et IRD dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre de France 2030, dans le cadre de l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX - Institut des sciences de la santé publique d'Aix-Marseille ISSPAM (AMX-20-IET-014), ainsi que de l'Institut de Recherche pour le Développement ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à finaliser sa thèse au cours des 36 mois du financement, à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard un mois après la date de fin du projet, un résumé à destination du grand public (une page maximum) et un rapport d'activité scientifique.

Par ailleurs, le bénéficiaire peut être invité à présenter son travail lors des événements organisés par l'ISSPAM.